

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2025.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Président de l'EPCI est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Le budget SPANC est un Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Présentation générale du budget

| | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--|--|--------------------|--------------------|
| Vote | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 3 168.35 € | 0.00 € |
| Reports | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) | 0.00 € | 0.00 € |
| | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0.00 € | 3 168.35 € |
| Total de la section d'investissement | | 3 168.35 € | 3 168.35 € |
| Vote | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 33 400.00 € | 33 400.00 € |
| Reports | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) | 0.00 € | 0.00 € |
| | 002 Résultat de la section de fonctionnement reporté | 0.00 € | 0.00 € |
| Total de la section de fonctionnement | | 33 400.00 € | 33 400.00 € |
| Total du budget | | 36 568.35 € | 36 568.35 € |

Prévisions Budgétaires

I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **33 400 €** en 2025.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (visites de contrôle) et à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

| Chap | Libellé | Budget 2024 | RàR 2024 | Budget 2025 (RàR + Prop) |
|--|------------------------------------|--------------------|---------------|--------------------------|
| 70 | Prestations de services | 5 000.00 € | 0.00 € | 3 400.00 € |
| 74 | Subventions d'exploitation | 27 000.00 € | 0.00 € | 30 000.00 € |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | | 32 000.00 € | 0.00 € | 33 400.00 € |
| Total des recettes d'ordre de fonctionnement | | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total des recettes de fonctionnement cumulées | | 32 000.00 € | 0.00 € | 33 400.00 € |

II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **33 400 €** en 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires, les charges de gestion courante, les dotations aux provisions.

| Chap | Libellé | Budget 2024 | RàR 2024 | Budget 2025 (RàR + Prop) |
|--|--|--------------------|---------------|--------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 8 800.00 € | 0.00 € | 8 800.00 € |
| 012 | Charges de personnels, frais assimilés | 22 000.00 € | 0.00 € | 24 000.00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 750.00 € | 0.00 € | 200.00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 350.00 € | 0.00 € | 300.00 € |
| 68 | Dotations aux provisions, dépréciations | 100.00 € | 0.00 € | 100.00 € |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 32 000.00 € | 0.00 € | 33 400.00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| 042 | Opération ordre transfert entre sections | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | 32 000.00 € | 0.00 € | 33 400.00 € |
| D 002 | Déficit de fonctionnement reporté | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total des dépenses de fonctionnement cumulées | | 32 000.00 € | 0.00 € | 33 400.00 € |

III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'établissent à **3 168,35 €** en 2025.

Il s'agit de l'excédent d'investissement reporté.

IV. Dépenses de la Section d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à **3 168,35 €** en 2025.

Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité.

On y retrouve :

Les dépenses d'équipement : Elles se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (logiciels) et corporelles (matériel informatique).

| Chap | Libellé | Budget 2024 | RàR 2024 | Budget 2025 (RàR + Prop) |
|---|--|-------------------|---------------|--------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 1 700.00 € | 0.00 € | 1 700.00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 468.35 € | 0.00 € | 1 468.35 € |
| Total des dépenses d'équipement | | 3 168.35 € | 0.00 € | 3 168.35 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg) | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total des dépenses financières | | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 3 168.35 € | 0.00 € | 3 168.35 € |
| 040 | Opérations ordre transfert entre sections | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total des dépenses d'investissement cumulées | | 3 168.35 € | 0.00 € | 3 168.35 € |